

DONNÉES D'INVENTAIRE UTILISÉES RÉGION 04

MISE EN SITUATION

La principale source de données utilisée pour le calcul de possibilité forestière 2008 - 2013 est le 3^{ième} programme décennal d'inventaire. Cependant, cet inventaire ne fournit pas d'informations sur les peuplements de moins de 7 mètres de hauteur (peuplements naturels en régénération, plantations, etc.) ni sur les peuplements de plus de 7 mètres de hauteur qui ont fait l'objet d'un traitement de coupe partielle.

PROBLÉMATIQUE / ENJEUX

Les peuplements de moins de 7 mètres représentent près de 22 % de la superficie destinée à la production forestière dans les UAF de la Mauricie. L'inventaire décennal fournit peu ou pas d'informations sur les essences forestières présentes et sur l'âge des arbres. Ces peuplements peuvent avoir un impact significatif sur les résultats des calculs de possibilité forestière, en raison de leur superficie importante et de leurs caractéristiques.

JUSTIFICATION(S)

La connaissance de ces peuplements est essentielle pour leur fixer un objectif de production et des hypothèses de rendement réalistes appuyées sur des résultats d'inventaire. Deux projets majeurs d'acquisition de connaissances ont été réalisés dans la région avec la collaboration de l'ensemble des bénéficiaires de CAAF, soit :

- L'inventaire des peuplements de moins de 7 mètres dont l'origine est antérieure à 1990 ;
- L'inventaire des plantations réalisées avant 1990.

APPROCHE UTILISÉE POUR LA CARACTÉRISATION DES PEUPEMENTS

Les peuplements de moins de 7 mètres

Les peuplements de moins de 7 mètres de hauteur ont été divisés selon les catégories suivantes :

- **Peuplements dont l'origine est antérieure à 1990 (régénération naturelle)**

Un inventaire terrain combiné à un projet d'analyse d'images satellites à haute résolution a été réalisé. Compte tenu du peu de fiabilité des résultats reliés à l'analyse des images satellites à haute résolution, seul l'inventaire terrain a servi à caractériser ces peuplements. Dans l'ensemble du territoire, 12 880 microplacettes – échantillons établies ont été utilisées.

- **Peuplements dont l'origine est postérieure à 1989 (régénération naturelle)**

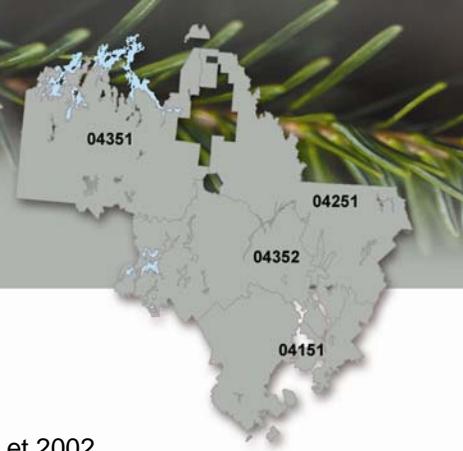
Pour les peuplements datant de 1990 et plus, les données brutes du « Suivi II » des obligations reliées au Manuel d'aménagement forestier ont été compilées et analysées. Le nombre de microplacettes établies dans l'ensemble du territoire est de 52 057.

- **Plantations réalisées à partir de 1990**

Pour les plantations réalisées à partir de 1990, les données du « Suivi II » provenant des obligations reliées au Manuel d'aménagement forestier ont été utilisées pour en évaluer la réussite. Les résultats ont été compilés et analysés par strate d'inventaire. Une plantation est classée réussie lorsque le nombre de tiges résineuses libres de concurrence est supérieur à 1 875 tiges par hectare. De plus, l'impact de la présence des tiges feuillues est considéré dans l'établissement du rendement, tel que défini par l'Avis scientifique du comité consultatif du Manuel d'aménagement forestier.

Pour les plantations classées non réussies, un rendement de peuplement naturel a été attribué selon la proportion des essences présentes. Au total, 23 360 microplacettes du « Suivi II » du Manuel d'aménagement forestier ont été prises en considération.





▪ Plantations antérieures à 1990

Les plantations antérieures à 1990 ont été inventoriées en 2001 et 2002.

Le classement des plantations (réussies ou non réussies) dépend du nombre de tiges feuillues présentes (> 325 tiges / ha = plantation non réussie), de l'âge de la plantation et du nombre de tiges résineuses éclaircies (libres de concurrence).

Les plantations non réussies se voient attribuer une courbe de croissance (volume à maturité) de peuplement naturel. De plus, certaines de ces plantations ont été reclassées comme peuplements feuillus, lorsque la présence des feuillus nobles était élevée, soit l'érable ou le bouleau jaune et que la plantation était jugée sans avenir. La superficie des plantations (1975 à 1989) inventoriées en Mauricie totalise 56 000 hectares et le nombre de grappes de 5 placettes – échantillons de 1,26 mètre de rayon est de 2 354.

Les peuplements de 7 mètres et plus de hauteur

Les données d'inventaire des peuplements de 7 mètres et plus de hauteur sont celles du 3^{ième} programme d'inventaire décennal réalisé en 1997 et 1998.

La compilation des données et le modèle de regroupement ont été réalisés par la Direction régionale du MRNF de la Mauricie et le modèle de regroupement a été approuvé par les bénéficiaires de CAAF. Un total de 26 901 placettes – échantillons (dont 15 369 placettes recrutées) ont été utilisées pour les compilations finales.

Les peuplements issus de coupes partielles

Le troisième inventaire décennal ne comporte aucune donnée dendrométrique pour les peuplements de plus de 7 mètres de hauteur traités récemment par coupes partielles (CJ, CEA, CAM, EC...). Afin de pallier à cette lacune, les placettes - échantillons des suivis des interventions réalisées sont utilisées pour créer des tables de stock associées à ces peuplements. La compilation a été effectuée par la Direction régionale du MRNF à l'aide du compilateur SCIF. Le nombre de placettes – échantillons totalise 4 848 placettes pour la région de la Mauricie.

